

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 SEPTEMBRE 2023

**Date de convocation :**  
31 août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Pierre THIOT, maire.

**Date d'affichage :**  
31 août 2023

**Nombre de conseillers en exercice :** 27

**Présents :** 17

**Absent :** 1

**Pouvoirs :** 9

**Votants :** 26

**Secrétaire de séance :** Stanislas SALMON

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fabienne LEMONNIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Gwendoline BERNARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Ange MARGUERITE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Régis BOUGLÉ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nicolas MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Maryvonne OGER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Émily CHATELLIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal PLACÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
André CHAUVIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monique PORTIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anthony CIVET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Claire QUINTON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Éliane RENOUEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Valérie FOUCHER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guyène THIBAudeau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fabrice HUMEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Jean-Pierre THIOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anne-Marie JANVIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marc LANDSHEERE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	René VAUCORET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

**Ont donné pouvoir :** Émily CHATELLIER a donné pouvoir à Jean-Pierre THIOT, André CHAUVIN a donné pouvoir à Olivier TRICOT, Maryvonne OGER a donné pouvoir à Thierry BAILLEUX, Anne-Marie JANVIER a donné pouvoir à Monique PORTIER, Noëlle DELAHAIE a donné pouvoir à Nicolas MOREL, Régis BOUGLÉ a donné pouvoir à Stanislas SALMON, Anthony CIVET a donné pouvoir à Fabrice HUMEAU, Fabienne LEMONNIER a donné pouvoir à Marie-Ange MARGUERITE, Jean-Marc BOUHOURS a donné pouvoir à Guyène THIBAudeau.

**Absente :** Claire QUINTON

### PERSONNEL COMMUNAL : SERVICE ADMINISTRATIF : SUPPRESSION DU POSTE DE GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF ET COMPTABLE ET CRÉATION DU POSTE DE RESPONSABLE FINANCES

RAPPORTEUR : JEAN-PIERRE THIOT

Délibération 2023-AGPC-07-06

Considérant le départ de la collectivité de l'actuel gestionnaire administratif et comptable, il est envisagé une réorganisation du service administratif.

Par conséquent, il est proposé de supprimer le poste de gestionnaire administratif et comptable (catégorie B) et d'ouvrir un poste de responsable finances (catégorie B ou A) à temps complet dont les missions principales seront :

- Procéder à l'exécution budgétaire (titres et mandats sur 6 budgets, dont 3 budgets de lotissement) dans le respect de la comptabilité d'engagement et tenir le tableau de bord d'activité du service,
- Préparer les budgets en collaboration avec le DGS : force de proposition et suivi de son élaboration et des procédures qui en découlent,
- Passer les opérations comptables et financières spécifiques (écritures d'amortissement, de cessions/acquisitions, gestion de l'actif, mise à jour de l'inventaire, virement de crédits, déclarations de TVA, dossiers de subventions, écritures de stocks, etc.),
- Gestion de l'ensemble des baux (locations immobilières); calcul des révisions,
- Encadrer la gestionnaire administrative et comptable,
- Créer et suivre les marchés publics (notamment notification et exécution),

- Gestion des redevances d'occupation du domaine public,
- Gérer la dette et la trésorerie,
- Gérer administrativement et financièrement des opérations d'achats.

Il est proposé d'ouvrir ce poste à l'ensemble des grades relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et au grade d'attaché territorial.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction publique pour les besoins du service ou si la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L313-1 et L332-8,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs existant,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 5 septembre 2023,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

▶ **APPROUVE** cette modification du tableau des emplois permanents.

▶ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux cotisations de cet emploi sont prévus au budget.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

L'Huisserie, le 08 septembre 2023

Le maire,  
Jean-Pierre THIOT

